RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Ecole Régionale Intercommunale de Police asbl

E-mail : erip@eripgip.be
Site web : http://eripgip.be

Campus Brusafe
Tél. : 02/563.14.92
Rue du Planeur 10 – 1130 Bruxelles

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR 3
LE PERSONNEL 9

- Personnel interne et externe 9
- Organigramme 9

LA CELLULE PEDAGOGIQUE 10
LES FORMATIONS DE BASE 12
LA CELLULE PITIP 14
LA CELLULE CONDUITE 16
FORMATIONS CONTINUEES – FONCTIONNELLES - CERTIFIEES 19
ANALYSE FINANCIERE 21
REUNIONS ET VISITES 2022 22
PARTENARIATS 23
Le BIEN-etre ET LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX 24

- Volet psychosocial 24
- Volet prévention incendie 24
- Volet syndical 24

MOT DU DIRECTEUR

L'année 2022 a été aussi riche en formations et en évènements que 2021 !

Nous avons organisé des formations de base pour 22 classes soit 306 candidats.

Les formations continuées ont, elles été plus nombreuses qu'en 2021 (196) pour former 1496 participants. (+24%).

Nous avons organisé des formations de maîtrise de la violence avec et sans arme à feu au profit des zones bruxelloises. Ceci a engendré une utilisation accrue des stands de tir et nous a menés à conclure un nouveau contrat de location à Machelen au stand « grizzly ». Nous avons également formé 2 monitrices de tir ce qui est une première à l'ERIP.

Nos aspirants ont été fort sollicités pour des évènements tant à l'ERIP qu'en dehors : l'exercice catastrophe en vue de préparer le procès des attentats sur l'ancien site de l'OTAN, les journées recrutement de la police fédérale et la journée portes ouvertes à la zone de « La Mazerine ».

Notre journée portes ouvertes du 23.4.22 fut un grand succès et nous a permis d'accueillir de très nombreux visiteurs mais aussi plusieurs personnalités telles que le Ministre-Président de la région de Bruxelles-Capitale, la Haut fonctionnaire, le Commissaire Général et de nombreux chefs de corps.

Nous avons aussi relancé le 31.5.22 les ERIP Awards qui sont des distinctions remises lors de la proclamation aux élèves méritants des promotions. Un petit souvenir pour le major de promotion, le meilleur sportif, le meilleur tireur et l'aspirant mis en valeur par son formateur pour son comportement exemplaire tout au long de sa formation.

Dernier évènement, et non des moindres, la toute première formation officielle pour les policiers cyclistes s'est déroulée en notre école. Nous avons été choisis comme école pilote et cette première formation a été réhaussée par la présence de la ministre de l'Intérieur, madame Verlinden.

Au niveau stratégique, nous avons finalisé un plan qui sera présenté au premier conseil d'administration de 2023. Il reprend également l'état d'avancement des 33 recommandations de l'audit de 2019-2020 et les axes à développer pour le futur.

Au niveau bien-être du personnel, nous avons engagé un collaborateur (à temps partiel) qui a mis en place un réseau de personnes de confiance. Nous avons également mis à disposition un local pour ce type d'entretiens. Il est également en charge des relations avec les organisations syndicales. Il tente de veiller aux améliorations des conditions de travail, ce qui n'est pas une mince affaire vu la lenteur d'exécution des marchés publics et des nombreux travaux à faire dans le bâtiment.

Nous avons aussi fait adopter le règlement d'ordre intérieur et le code de l'enseignant par nos organisations syndicales. Nos profils de fonction et de nombreuses procédures ont également été écrites. Tout cela a fait l'objet de deux présentations au personnel fin décembre.

Le chantier ERIP 2.0 n'est pas terminé mais en constante évolution et on ne peut que se féliciter des nouveaux collègues qui nous ont rejoint et apportent un véritable plus à l'organisation.

Jacques GORTEMAN
Premier Commissaire Divisionnaire
Directeur ERIP/GIP

La Ministre de l'Intérieur, Mme Verlinden, découvre la formation bikers.

Deux monitrices tir formées en 2022

La cérémonie des ERIP Awards

Visite d'une délégation de l'école de police de Catalogne

Visite du Commissaire Général

Formation bikers

Journée portes ouvertes

Formations continuées

Local dédié aux personnes de confiance

LE PERSONNEL

• Personnel interne et externe

Au 1.1.2023, l'ERIP comptait 48 membres du personnel :

- 22 détachés des zones de police locales
- 12 membres mis à disposition la police fédérale (dont 3 CaLOG)
- 14 civils, membres du personnel de l'ASBL ERIP-GIP

Il a été fait appel à **182 chargés de cours externes FR et 96 chargés de cours NL** pour dispenser des cours tant en formations de base qu'en formations continues. Ces chargés de cours proviennent des zones de police, de la police fédérale, de la magistrature ou du privé selon les compétences recherchées.

Il faut savoir que les chargés de cours externes (occasionnels) éprouvent des difficultés à être libérés par leurs employeurs respectifs. En fonction des zones de police, certains peuvent donner cours pendant leurs heures de service, d'autres le peuvent mais pour un nombre limité d'heures à donner (100) et d'autres enfin ne viennent que s'ils sont en congé ou en récupération. Nous avons choisi d'engager systématiquement 2 personnes pour une même matière afin de pouvoir pallier l'absence du chargé de cours titulaire. Chacun donne cours dans une classe différente, mais en cas d'absence ou de maladie de longue durée, un remplaçant est disponible.

• Organigramme

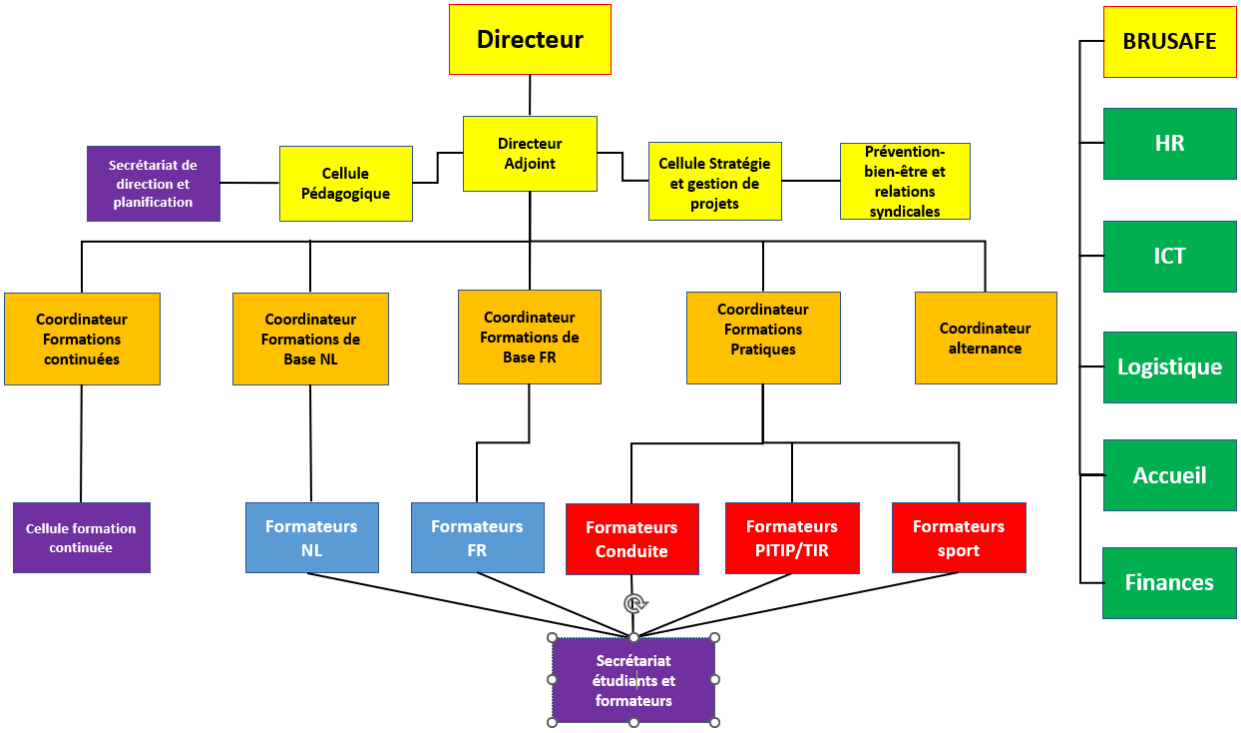

LA CELLULE PEDAGOGIQUE

La cellule pédagogique de l'ERIP accompagne les aspirants dans leur processus d'apprentissage et les chargés de cours dans leur processus d'enseignement. En outre, elle effectue un suivi qualitatif, aussi bien pour les formations de base que les formations continues et fonctionnelles qui sont prévues dans notre institut d'enseignement. Elle soutient les chargés de cours dans l'encadrement des aspirants et donne des conseils stratégiques à la direction. Ce service occupe une place centrale dans le rapport pédagogique triangulaire entre les chargés de cours, les aspirants et l'élaboration des formations.

Suite à la crise COVID, qui avait amené les chargés de cours, les aspirants et l'institution à se plonger dans l'enseignement en distanciel, le retour en présentiel nous amène à développer progressivement des solutions hybrides ou co-modales permettant de dynamiser et optimiser la combinaison de présentiel et l'introduction d'outils pédagogiques numériques en cours. Une introduction raisonnée d'éléments de distanciel sera poursuivie en 2023.

Quelques chiffres :

- ✓ En 2022, pas moins de **15 promotions** dans la formation de base ont été **aidées au niveau méthodologique** et pour une guidance en apprentissage scolaire.

- ✓ Une procédure spécifique pour prendre en compte les besoins spécifiques des aspirants ayant des troubles de l'apprentissage a été instaurée.

- ✓ Les pédagogues de la Cellule pédagogique ont participé aux réunions de travail avec les partenaires des autres écoles des métiers de la sécurité. Ils étaient par ailleurs présents à **6 réunions des comités techniques de DRP.**

- ✓ Ils ont participé, avec les autres pédagogues de *Brusafe*, à la réalisation du manuel d'utilisation des salles de pédagogie active, ils ont développé au sein de l'ERIP l'usage **d'outils numériques participatifs**, comme ***Wooclap***, et se sont formés à des outils de conception e-learning qui a déjà été mis en œuvre dans une première phase exploratoire dans le cadre de la formation « Didactique », qui devra être poursuivie en 2023.

- ✓ Ils étaient présents dans tous les **comités de sélection** pour le recrutement de nouveaux formateurs, chargés de cours et pédagogues. Les chargés de cours nouvellement engagés ont fait l'objet d'un suivi pédagogique spécifique.

- ✓ Ils ont accompagné 3 candidats en stage, dispensé des cours de « Didactique » et participé à des jurys d'examen dans le cadre de la formation « Formateur » et **formé 21 chargés de cours** qui ont obtenu le certificat dans le cadre de la formation ' Didactique de base' organisée à l'ERIP.

- ✓ Ils ont encore systématisé l'évaluation qualité par l'extension de **l'organisation des Conseils de classe** à l'ensemble des niveaux de la formation de base (Agents et Inspecteurs principaux) et la digitalisation de l'ensemble des processus d'évaluation

- ✓ Ils ont veillé à **l'uniformisation des procédures pédagogiques** suite au passage du *Code de l'enseignant* en CCB/197.

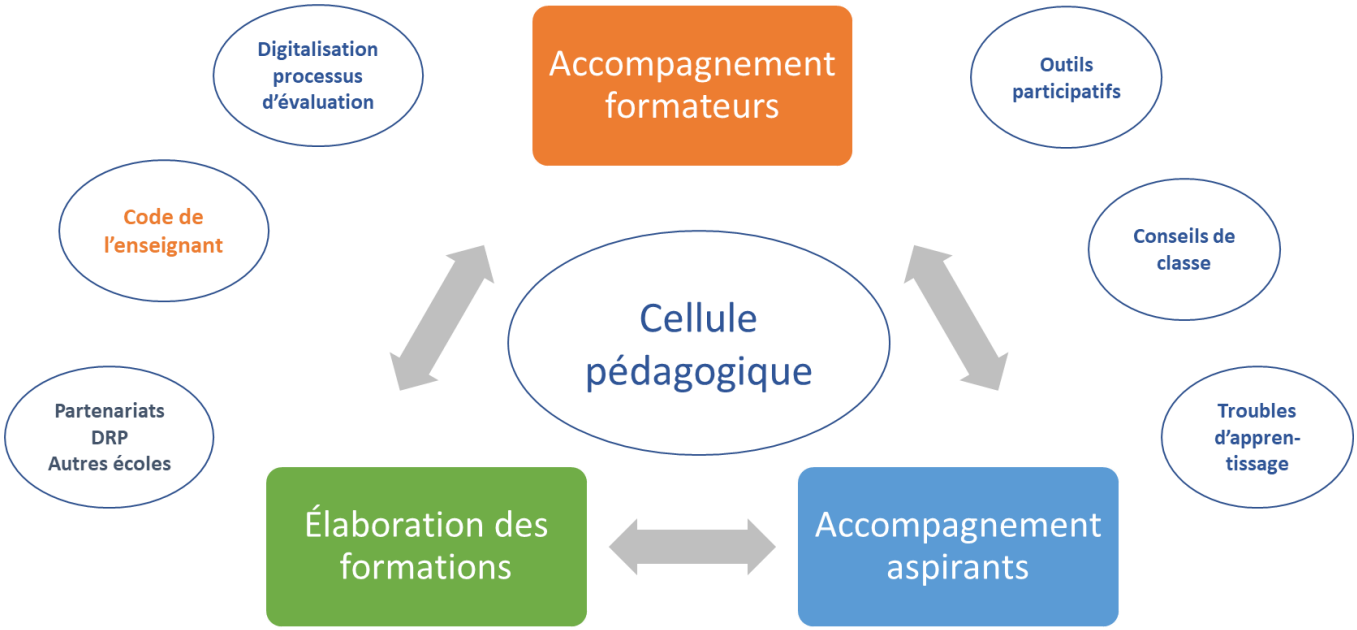

LES FORMATIONS DE BASE

Les formations de base agent, inspecteur et inspecteur principal de police sont organisées à l'ERIP. Le programme de ces formations de base est fixé par un Arrêté Royal. Ces formations permettent à l'aspirant d'acquérir les connaissances, aptitudes et attitudes nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Ces formations sont réparties dans le temps par promotions, et chaque promotion est à son tour divisée en classes.

Pour des raisons pratiques, sont repris ici les candidats ayant terminé une formation en 2022 (avec succès ou non), y compris les aspirants ayant passé une deuxième session en janvier 2022.

Au total, en 2022, **332** aspirants ont terminé une formation en 2022. Parmi ceux-ci,

- **318** ont réussi leur formation ;
- 6 ont vu leur formation se terminer de façon anticipée (sur base volontaire ou non) ;
- 4 sursis (pour raisons médicales) ;
- 3 propositions d'échec définitif.

En plus de ceux-ci, 5 aspirants sont renvoyés en 2ième session en janvier 2023.

Ci-dessous une répartition des candidats par type de formation de base, pour les candidats ayant réussi leur formation en 2022 :

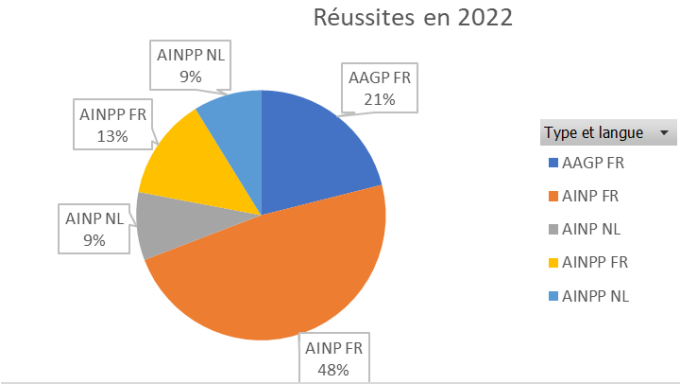

À ce jour, **198** aspirants (dont 15 néerlandophones) ayant suivi avec succès une formation en 2022 sont affectés dans des zones de police bruxelloises. La répartition entre les différentes zones bruxelloises est la suivante :

Zone	NL	FR	Aspirants formés par l'ERIP affectés (total)
5340 – BRUXELLES OUEST	5	43	48
5342 - UCCLE/W-B/AUDERGHEM	0	15	15
5341 – MIDI	3	55	58
5343 - MONTGOMERY	0	5	5
5339 – BRUXELLES CAPITALE IXELLES	2	42	44
5344 - POLBRUNO	5	23	28

En 2022, 5 formations de base ont débuté et se termineront en 2023 (voir ligne du temps ci-dessous) :

- 1 promotion d'aspirants agents FR (9 AAGP) ;
- 3 promotions d'aspirants inspecteurs FR (divisées en 2 classes, sauf pour la dernière) (145 AINP) ;
- 1 promotion d'aspirants inspecteurs NL (9 AINP) ;
- 1 promotion d'aspirants inspecteurs principaux FR (31 AINPP) ;
- 1 promotion d'aspirants inspecteurs principaux NL (15 AHINP).

FORAMATIONS DE BASE DISPENSEES EN 2022

<table>
<tr><td>Janvier</td><td>Février</td><td>Mars</td><td>Avril</td><td>Mai</td><td>Juin</td><td>Juillet</td><td>Août</td><td>Septembre</td><td>Octobre</td><td>Novembre</td><td>Décembre</td></tr>
<tr><td colspan="5">AINP - PROM 61 FR</td><td colspan="7">AINP - PROM 64 FR</td></tr>
<tr><td colspan="9">AINP - PROM 62 FR</td><td colspan="3">AINP - PROM 65 FR</td></tr>
<tr><td colspan="9"></td><td colspan="3">AINP - PROM 65 NL</td></tr>
<tr><td colspan="11">AINP - PROM 63 FR</td><td>66 FR</td></tr>
<tr><td colspan="11">AINP - PROM 63 NL</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="5">AAGP FR - PROM 11/2021</td><td colspan="7">AAGP FR - PROM 06/2022</td></tr>
<tr><td colspan="8"></td><td colspan="4">AAGP FR - PROM 09/2022</td></tr>
<tr><td colspan="5">AINPP FR - PROM 2021</td><td colspan="3"></td><td colspan="4">AINPP FR - PROM 2022</td></tr>
<tr><td colspan="5">AHINP NL - PROM 2021</td><td colspan="3"></td><td colspan="4">AHINP NL - PROM 2022</td></tr>
</table>

LA CELLULE PITIP

Chaque formation de base (sauf INPP) comporte un nombre minimal de cours « pratiques ». Un aspirant doit suivre le parcours suivant:

- ✓ 80 heures de tir,
- ✓ 158 heures de techniques d'intervention (PITIP),
- ✓ 56 heures de maîtrise de la violence sans arme à feu,
- ✓ 90 h de sport.

La GPI48 prévoit pour ce package de cours la capacité en moniteurs. Pour certains cours de sport, un seul moniteur est suffisant, mais pour d'autres compétences, les normes sont bien plus strictes pour des raisons de sécurité. En juillet 2022, l'équipe sport a commencé à travailler avec un pool de chargés de cours externes, ce tant pour disposer d'un renfort externe après la mise à la retraite de moniteurs internes que pour garantir le respect des normes de la GPI48. Environ **116** heures de cours ont été dispensées dans ce cadre par des chargés de cours externes. Pour les cours de tir également, l'équipe est renforcée par des chargés de cours externes et des figurants, toujours dans le souci de satisfaire au cadre légal de la GPI48. En 2022, **2190** demi-jours ont été prestés par des formateurs « PITIP – tir » externes et des figurants.

L'ERIP a conclu des conventions de location pour bénéficier d'infrastructures pour la pratique du sport et du tir. Ainsi, des accords sont conclus pour l'utilisation de concessions militaires à Peutie et à Evere, pour e.a. le stockage de munitions, la piste athlétique et les exercices de tir. L'avantage de celles-ci est qu'elles sont facturées sur base de l'utilisation effective.

Pour pallier l'absence de stand de tir sur le site de l'école, l'ERIP dispose également de contrats avec des stands et clubs de tir, lui permettant de former les aspirants à la pratique du tir. Ces stands sont choisis en fonction de leur coût, de leur proximité géographique avec l'école et de leur adéquation aux besoins de la formation. Les exercices ont eu lieu en 2022 au stand du Triton (Evere), du Grizzly Machelen, et du stand de tir de la commune de Grimbergen.

La STIB met également sa salle de sport à disposition de l'ERIP, à titre gratuit.

Grâce à sa proactivité dans les démarches pour obtenir les munitions, l'ERIP est la première école à utiliser l'arme collective SCAR pour plusieurs formations de base.

Pour la deuxième année consécutive, l'ERIP s'est associée aux zones bruxelloises pour la formation « Spécialiste en maîtrise de la violence – contrainte avec et sans arme à feu ». Ces formations en deux parties ont été dispensées comme suit :

MAITRISE DE LA VIOLENCE – FORMATIONS SPÉCIALISTES 2022

		PRINTEMPS	AUTOMNE
Spécialisation contrainte avec arme à feu	VOLET 1 - 130 h	PARTIE 2 - 224 h	
Spécialisation contrainte sans arme à feu			PARTIE 2 - 224 h

Deux de nos formatrices ont par ailleurs obtenu leur brevet de spécialistes en maîtrise de la violence – contrainte avec arme à feu.

Les recyclages 2022 pour les « Spécialistes en maîtrise de la violence » (avec et sans arme à feu) des zones bruxelloises ont été organisés en automne 2022. Une session supplémentaire (en néerlandais et français) suivra également en janvier 2023.
Vu le grand nombre de moniteurs dans les zones bruxelloises, l'objectif est que les moniteurs formés par l'ERIP (soit 4 par zone de police et par régime linguistique, ce nombre étant doublé pour polbru) puissent transmettre la matière aux moniteurs de leurs propres zones.

Au printemps 2022, le bâtiment D du site de Brusafe, utilisé à des fins d'exercices, a également été pourvu d'un deuxième espace d'exercices équipé de tapis de dojo. Deux appareils de fitness (station chest + shoulder) ont été livrés en remplacement d'anciens appareils.

Enfin, l'ERIP a remporté la première place très convoitée du concours de course à pied « Running for Solidarity ».

LA CELLULE CONDUITE

L'ERIP a mis en place des cours de conduite prioritaire afin de répondre à une recommandation du Parlement bruxellois[1] visant à promouvoir le développement des formations de conduite au sein de l'école de police. Trois membres du personnel détaché sont affectés à ces formations, ainsi que des chargés de cours externes.

Dans le cadre de la formation de base, 160 AINP et 76 AAGP ont été formés à la conduite prioritaire, soit **236** candidats au total.

La formation est composée de :

- 16h d'exercices pratiques,
- (minimum) 2 sessions d'environ 20 minutes sur simulateur.

Ceci revient donc à environ **3776** heures de formation dispensées pour les cours pratiques, et **472** sessions sur simulateur.

Par ailleurs, les formations suivantes ont également été dispensées en 2022, à du personnel de zones de police, du personnel interne et du personnel militaire:

- Permis C1,
- Permis C,
- Permis D,
- Conduite avancée,
- Instructeur conduite prioritaire.

Ces formations ont concerné en 2022 **96** candidats, qui ont bénéficié au total de **3448** heures de cours.

Au total, la cellule conduite aura donc formé en 2022 **332** candidats, qui auront suivi environ **7381** heures de cours à l'ERIP.

[1] Session du parlement Bruxellois du 18/12/2020, résolution A-281/3.

Voici un aperçu des candidats formés, toutes formations de la cellule conduite confondues, selon le type de candidat (AINP ou AAGP, issu d'une zone ou militaire) :

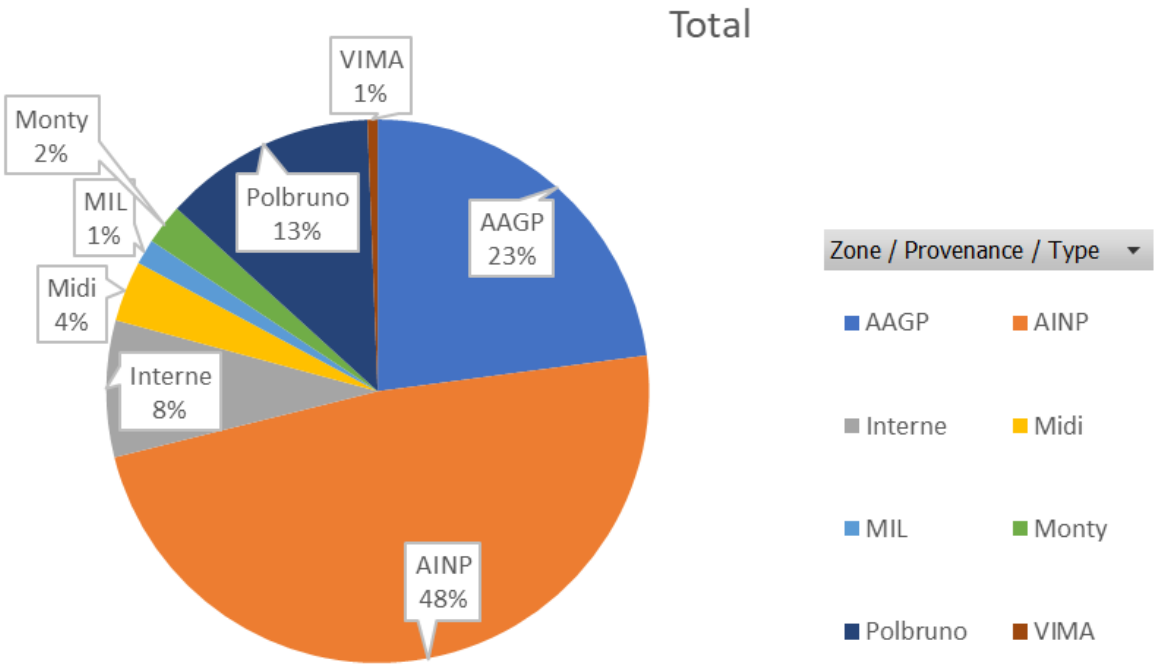

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'heures suivies par ces candidats en 2022 par type de formation :

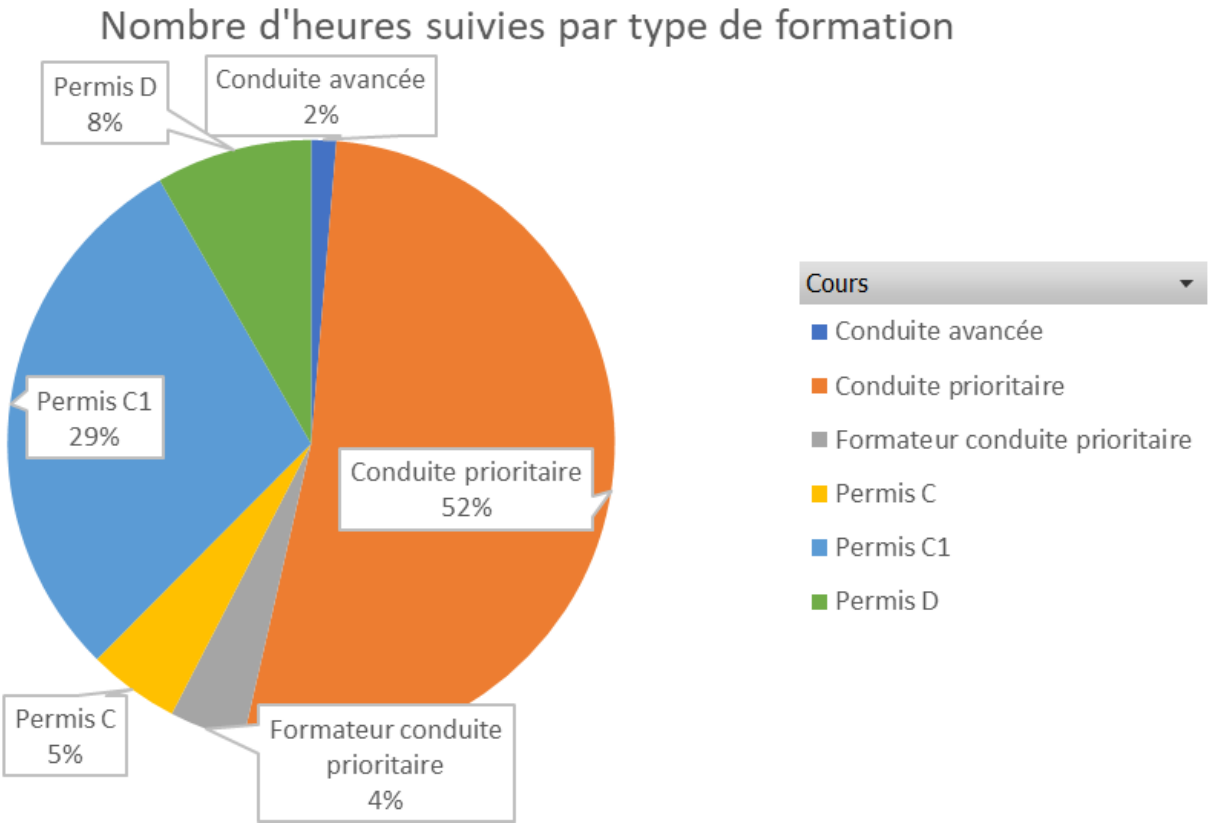

Parmi les zones de police, **64** candidats ont suivi une formation « permis C1 », selon la répartition suivante :

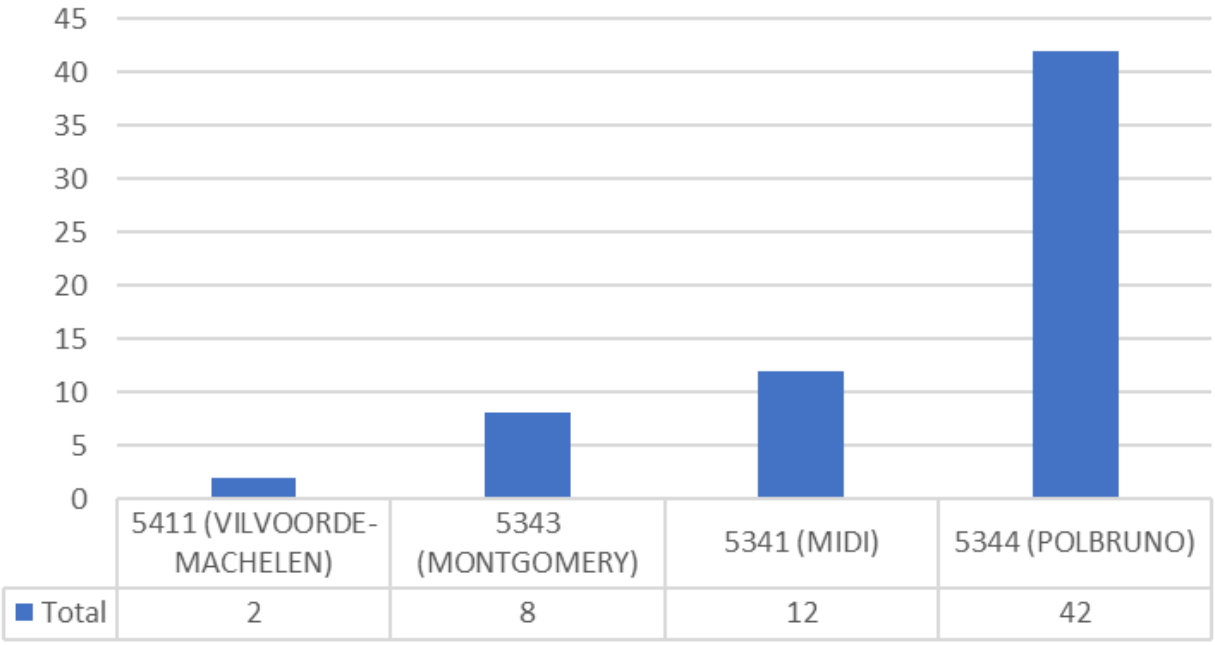

FORMATIONS CONTINUEES – FONCTIONNELLES - CERTIFIEES

Les formations continuées sont ciblées sur les besoins des zones de police. L'éventail de formations est important car elles balaient toutes les thématiques liées à la fonction et aux situations auxquels les fonctionnaires de police peuvent être confrontés. Ces formations, organisées sur demande des Zones de police, sont de trois types :

- **Fonctionnelle :** ces formations **sont obligatoires pour avoir accès à un emploi spécialisé déterminé** (police de quartier, mentor, maîtrise de la violence, techno-prévention...)

- **Certifiée :** formations à destination du cadre administratif et logistique de la police. Ces formations sont actuellement en stand-by ;

- **Continue :** ces formations visent comme objectifs de mettre à niveau les compétences existantes ou en acquérir de nouvelles.

Ces formations sont organisées soit à l'ERIP soit dans les zones de police mais sous la responsabilité administrative de l'ERIP.

En 2022, L'ERIP a organisé **196** formations continuées (hors conduite[2]) auxquelles **1982** personnes ont participé, soit une augmentation de **19**% du nombre de formations et de **24**% du nombre de participants (en 2021, **158** formations avaient été organisées pour **1496** participants).

Les plus pertinentes sont :

- ✓ INP – OPJ (light & full - F & N)
- ✓ INPP – OPA (F & N)
- ✓ cybercrime
- ✓ mentors
- ✓ bikers
- ✓ motards

76,1% des participants à ces formations étaient des personnes des 6 zones de Bruxelles, 23,9% étaient des personnes de la formation de base et des zones situées ailleurs dans le pays.

[2] Voir ci-dessus les résultats de la cellule conduite par zone de police

ZP	Nombre de participants	%
5339	388	17,0
5340	249	10,9
5341	277	12,1
5342	195	8,5
5343	233	10,2
5344	395	17,3
autre	547	23,9
	2284	

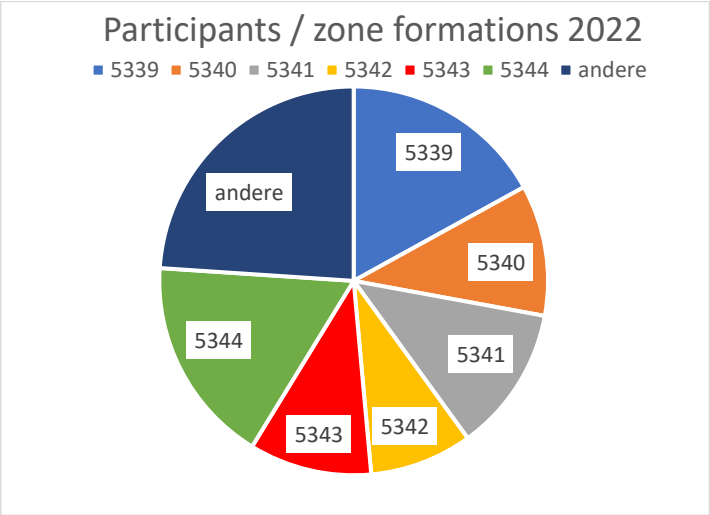

Si les formations se donnent de plus en plus dans les zones de police, c'est entre autres pour une question de disponibilité tant de chargés de cours que de locaux. Il nous est impossible d'assurer l'entièreté du programme imposé en maîtrise de la violence (GPI 48) sans stand de tir, sans salle de sport et avec un petit dojo.

En 2022 4 conseils de formation ont été organisés, ce qui a permis de resserrer les liens organisationnels avec les directeurs de formation des 6 zones bruxelloises.

Cette cellule Formations Continuées se charge aussi de la mise à jour et la maintenance (dans les 2 langues):

- ✓ du site web de l'ERIP – www.eripgip.be
- ✓ du site sharepoint national de l'ERIP avec l'agenda des formations offertes par l'ERIP. https://bpolb.sharepoint.com/sites/ERIP-GIP/SitePages/Welkom-op-de-GIP-!.aspx
- ✓ de la page facebook de l'ERIP https://www.facebook.com/Eripgip, suivie par 7048 personnes

La cellule s'occupe également de l'administration de toutes les formations (à l'ERIP et dans les zones). Il s'agit au total de 1172 formations avec 9678 participants.

ANALYSE FINANCIERE

Le financement de l'ERIP est principalement assuré par des subsides régionaux et une intervention financière de la police fédérale.

En ce qui concerne ses dépenses, selon le budget 2022, les frais de personnel représentent 94% des dépenses de l'école de police :

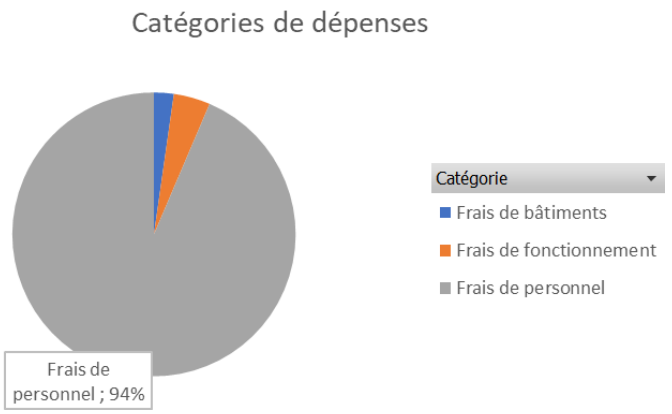

Les bâtiments occupés par l'ERIP, sur le site du Blue Star, sont mis à disposition par Brusafe et leur entretien (gardiennage, nettoyage, entretien, charges énergétiques) est pris en charge par Brusafe.

Les frais de personnel se composent principalement des trois rubriques suivantes (cf. budget ajusté 2022) :

- Frais liés au personnel détaché à l'ERIP d'une zone de police locale,
- Frais liés au personnel de l'asbl,
- Paiement des chargés de cours externes.

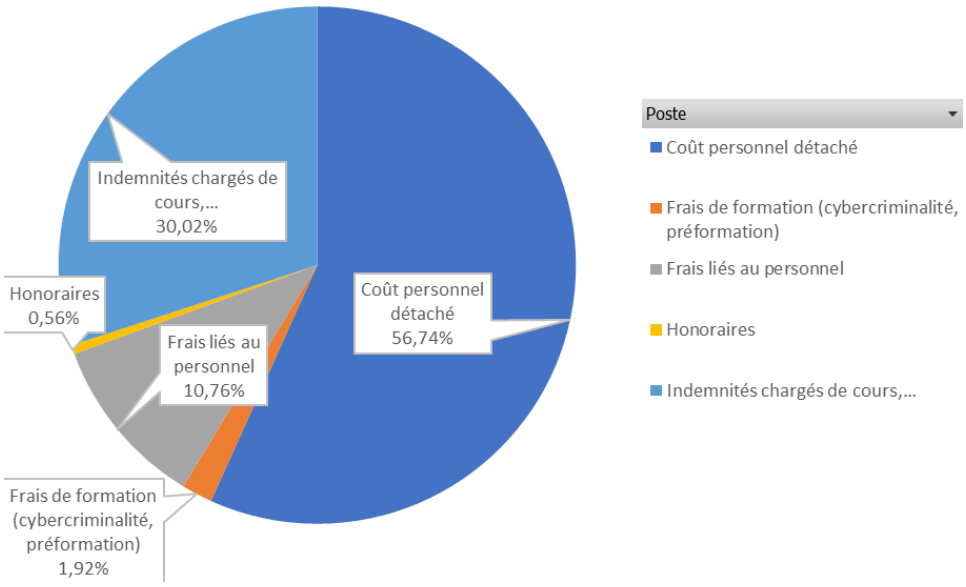

REUNIONS ET VISITES 2022

En termes de représentativité, le directeur de l'ERIP a participé à de nombreuses réunions, actions de visibilité, activités didactiques et visites officielles.

Ainsi, la Ministre de l'Intérieur est venue tester la formation vélo à l'ERIP, et nous avons reçu la visite de l'école de police de Catalogne et de l'école de police d'Oslo.

Les réunions officielles concernent non seulement les réunions de organes de gestion de l'ERIP, mais également les réunions tenues avec les partenaires incontournables que sont Brusafe, les chefs de corps, les syndicats et les autres directeurs d'écoles de police.

En matière de stratégie, les réunions concernées préparent le futur du campus Brusafe, dont le déménagement du site prévu en 2028 sur le site de l'état-major des pompiers à Tour et Taxis.

Enfin, de nombreuses activités didactiques ont également eu lieu : des visites d'écoles secondaires, mais également la préparation de la journée TECOV pour les aspirants, centrée sur la sécurité dans les transports en commun, ou encore le tournage dans notre école de « serious games », des jeux de mise en situation confrontant les aspirants à des dilemmes éthiques.

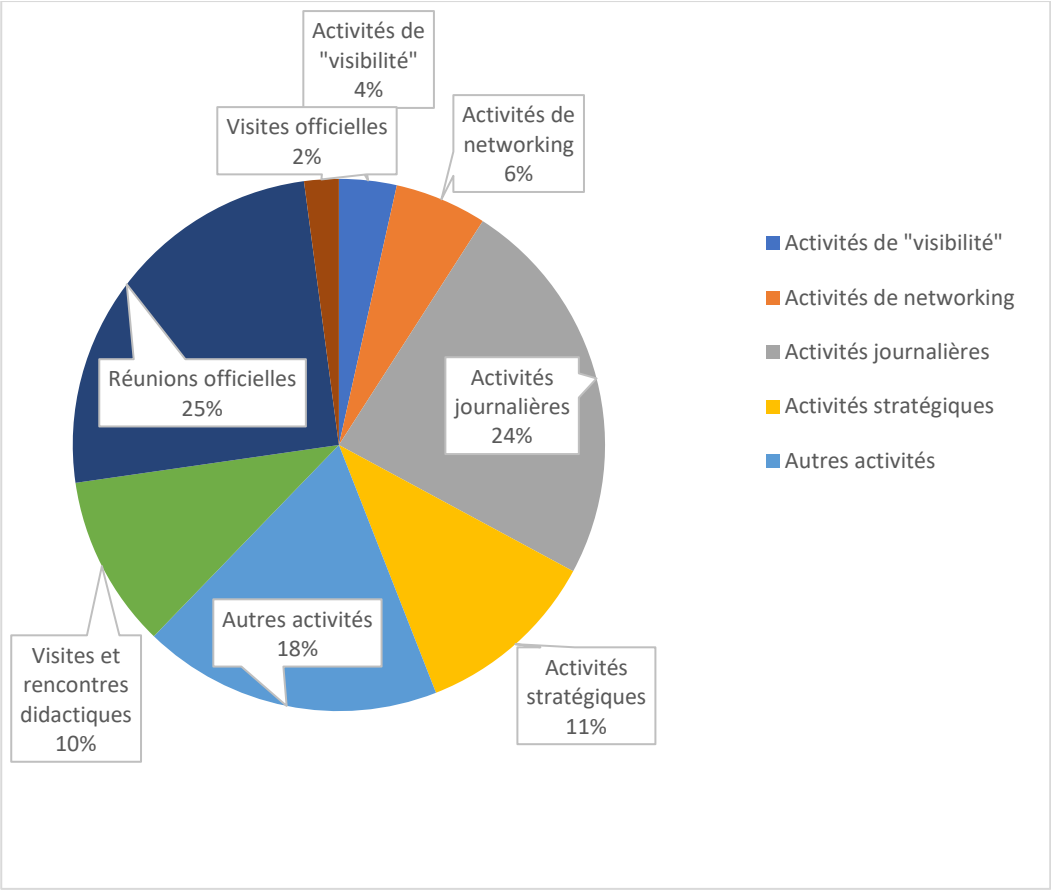

PARTENARIATS

Outre les partenariats classiques (dont les zones de police, police fédérale, Safe.brussels, Brusafe, Région de Bruxelles-Capitale, l'institut Emile Gryzon), nous avons cette année conclu de nouveaux partenariats dans le cadre de la formation en alternance:

- CPVS (centre de prévention des violences sexuelles)
- Child Focus
- Fonctionnaires de prévention (Schaerbeek et Evere)
- L'îlot (centre d'accueil d'urgence pour homme)
- PPU Schaerbeek (Plan de prévention urbaine)
- Amnesty international
- ASBL "les Grignoux"
- TEC
- STIB
- De Lijn
- SNCB
- CG (Création cours nouveau PNS)

LE BIEN-ETRE ET LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Dans le cadre de son plan stratégique2021-2025, l'ERIP a décidé en janvier 2021 de mettre en place et de mener une politique de bien-être.
Pour conduire ce projet, un conseiller bien-être a été engagé en janvier 2021 en temps partiel.

• Volet psychosocial

Concrètement, tout au long de l'année 2021, ce collaborateur a travaillé d'une part sur la construction d'un réseau de personnes de confiance. À ce jour, 4 personnes de confiance sont formées. D'autre part, différentes analyses de risques ont été réalisées, à savoir :

- les analyses des postes de travail du personnel administratif,
- les analyses de risques opérationnelles en relation avec la GPI48.

Dans le contexte des risques psychosociaux, une analyse approfondie a été réalisée au sein du secrétariat « étudiants ». Cela a permis de réorganiser le travail et de diminuer la charge de travail du secrétariat.

• Volet prévention incendie

Le développement du safety au sein de l'ERIP a nécessité une collaboration avec les différentes entités qui occupent le site dont notamment Brusafe, le partenaire dont la mission est de coordonner le bien-être et en particulier la sécurité au travail, nous a permis d'élaborer nos procédures internes, d'organiser et d'appliquer des mesures à prendre en cas de danger grave et immédiat. Dans ce contexte, des sessions d'information et de formation sur la sécurité au travail ont été dispensées pour aboutir à la constitution d'une équipe de stewards. L'objectif 2023 est d'élargir les équipes et de former des équipes de lutte contre l'incendie ainsi que de secouristes.

• Volet syndical

De nombreuses réunions de préparation ont été tenues avec les syndicats pour la rédaction du ROI et du code de l'enseignant.

Il est à noter également que le comité de concertation de base 197 a pour mission de mener des visites de lieux de travail une fois par an. Dans ce contexte, nous avons dû en 2022 procéder à la fermeture du bloc D, espace utilisé à des fins d'exercices pratiques. Suite à cette décision, Brusafe, par le biais de la région de Bruxelles-Capitale, a débloqué un budget afin de remédier aux manquements en matière de sécurité. À ce jour, le bâtiment est à nouveau exploitable par les différents partenaires (l'ERIP, le SIAMU et l'IFAMU).